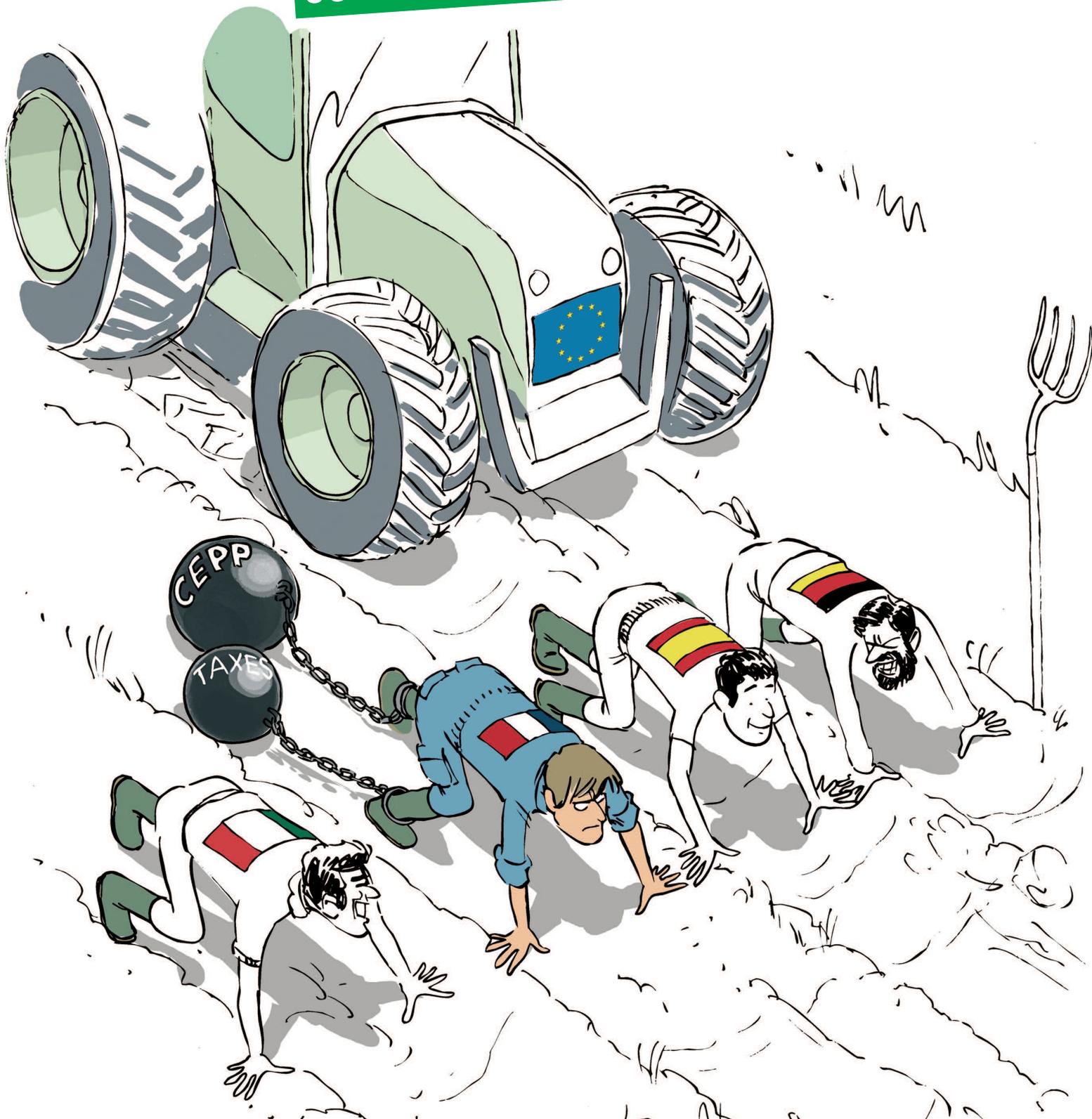


ÉCOPHYTO 2

NON À L'ÉCOLOGIE PUNITIVE, NON À LA TAXE CEPP !

OUI AUX BONNES PRATIQUES COMPÉTITIVES !



CEPP - une fausse bonne idée !

Le projet initial du gouvernement

Chaque distributeur français de produits phytopharmaceutiques (dénommé les “obligés”) se verra attribuer un objectif de réduction sur ses ventes qui pourra être atteint par l’acquisition de Certificats d’Economie de Produits Phytopharmaceutiques ou CEPP.

Ces certificats seront obtenus par la mise en œuvre par les agriculteurs d’actions visant à réduire l’usage et/ou l’impact des produits phytopharmaceutiques (par exemple : vente de variétés tolérantes, mise à disposition d’Outils d’Aide à la Décision - OAD - ventes de produits de biocontrôle, etc...), ou par l’achat de certificats auprès d’autres distributeurs ou d’éligibles (chambres d’agriculture, conseillers indépendants...)

Sous réserve de la ratification de l’ordonnance du 7 octobre 2015 et de la publication des décrets d’application, le lancement est prévu au 1^{er} juillet 2016 et l’expérimentation planifiée jusqu’au 31 décembre 2021.

Si le distributeur n’a pas obtenu le nombre suffisant de CEPP par rapport à son objectif notifié par l’administration, il sera sanctionné d’une pénalité forfaitaire par unité manquante de 11 euros maximum par NODU (Nombre de Doses Unités), dans la limite de 5 millions d’euros versés par une même personne physique ou morale.

Impacts des CEPP, s’ils étaient appliqués :



Une augmentation du prix des produits phytopharmaceutiques

Les agriculteurs devront supporter, in fine, ces nouvelles charges et payer la taxe CEPP.

Que les seuls distributeurs français soient concernés ou non par cette taxe, celle-ci sera répercutée directement ou indirectement sur le prix de vente des produits phytopharmaceutiques.



Plus de contraintes réglementaires

Les CEPP sont une spécificité réglementaire franco-française. Nos voisins européens ne supportent pas cette taxe et cette contrainte administrative.

- Ce sont de **nouvelles distorsions de concurrence** qui viendront encore s’ajouter aux précédentes,
- Les produits alimentaires importés en France n’auront pas les mêmes contraintes que ceux produits sur le territoire national.
- Les règles du jeu ne seront pas les mêmes pour tous au sein de l’Union Européenne !



Moins de solutions phytos disponibles et création de quotas

- Des produits phytos vont être supprimés du catalogue des distributeurs.
- Des producteurs ne trouveront plus de solutions techniques adaptées auprès de leurs distributeurs.
- La relation va être biaisée entre les agriculteurs et leurs distributeurs.

Pourquoi nous sommes contre la taxe CEPP !



C’est une **usine à gaz** dont les contours sont flous.



On peut encore changer les choses, le gouvernement n’a pas encore publié le décret mettant en place les CEPP. Il a encore la possibilité de **changer son projet**. Des actions juridiques sont en cours.



Tout le monde est d’accord pour réduire les risques liés aux solutions phytos.

Au lieu d’avancer **CONTRE** les agriculteurs et **CONTRE** la distribution agricole, pourquoi le gouvernement ne chercherait-t-il pas à avancer **AVEC** ?

Revenir au bon sens : supprimer la taxe CEPP !

- Penser depuis le terrain et non depuis Paris.
- Renforcer le conseil : c'est incontournable.
- Encourager les bonnes pratiques et supprimer la taxe CEPP.
- Oublier les sanctions administratives et les pénalités financières.
- Diffuser les solutions innovantes et les bonnes pratiques pour l'environnement et la santé.
- Accompagner les agriculteurs pour mettre en place ces solutions.



Mettre en place un plan réaliste, c'est :



Utiliser des innovations qui fonctionnent.

- Efficaces sur le plan technique
- Efficaces d'un point de vue économique
- Qui ne mettent pas en danger le revenu de l'agriculteur
- Simples de mise en place et d'utilisation



Ne pas laisser les agriculteurs seuls face à leurs difficultés !

Accompagner et conseiller les agriculteurs. L'ensemble des conseillers est mobilisé pour diffuser les bonnes pratiques et les bonnes méthodes pour réduire les risques et impacts sur l'environnement et la santé liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.



Favoriser la compétitivité des agriculteurs français

Utilisons des indicateurs indissociables les uns des autres et qui répondent à ces 4 questions :

- Les agriculteurs ont-ils suffisamment de solutions innovantes à disposition ?
- Sont-ils accompagnés et conseillés sur le terrain ?
- Mettent-ils en place ces solutions ?
- La quantité de produits phytopharmaceutiques par hectare baisse-t-elle ?

Notre mobilisation collective fait bouger le gouvernement



Le gouvernement accepte les 4 indicateurs proposés par la profession

Continuons la mobilisation - Il faut supprimer la taxe-sanction CEPP



Le gouvernement maintient les sanctions financières liées au dispositif CEPP

POUR RÉUSSIR ÉCOPHYTO 2

POURSUIVONS
LA MOBILISATION
DE TOUS LES MAILLONS
DU MONDE AGRICOLE.

MESURONS (ENFIN)
LES PROGRÈS RÉALISÉS
SUR LE TERRAIN.

DISONS NON À LA
TAXE-SANCTION CEPP

